


République Française
Département
PYRENEES ORIENTALES
Canton
MONT LOUIS
Mairie
LES ANGLÉS

Envoyé en préfecture le 28/03/2024
Reçu en préfecture le 28/03/2024
Publié le 
ID : 066-216600049-20240314-FIN_0984_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- SEANCE DU 14 MARS 2024 -

Date de la Convocation : 8 mars 2024
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 13
Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

REF : FIN/0984/2024

OBJET : Tarifs de l'eau et de l'assainissement 2024.

L'An deux mille vingt-quatre et le 14 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Martine BOHER, Etienne BUSCAIL, Stéphane CAUCAT, Jean-Pierre CABOT, Angélique JEAN-DELHOSTE, Lionel DIRAT-RIVEILL, Jean-Louis LACUBE, Jean-Dominique LAPORTE, Catherine PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER

ABSENTS : Hélène BIER, Anne-Marie COIGNARD

PROCURATIONS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain VAUTIER.

M. le Maire présente à l'assemblée les nouveaux prix de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- DIT que les tarifs de l'eau et de l'assainissement sont les suivants

TARIFICATION DE L'EAU - PART FIXE			
Location et entretien de compteur : TVA à 5,5 %			
Diamètre	15 mm	29,77	31,41 €
Diamètre	20 mm	39,30	41,46 €
Diamètre	25 mm	101,94	107,55 €
Diamètre	32 mm	119,81	126,40 €
Diamètre	40 mm	151,57	159,91 €
Diamètre	50 mm	253,66	267,61 €
Diamètre	63mm	280,00	295,40 €
Part fixe eau potable : TVA à 5,5 %			
Résidence principale, secondaire (par unité de logement)		89,31 €	94,22 €
Hôtel et centre de vacances (par couchage)		22,33 €	23,56 €
Part fixe assainissement : TVA à 10 %			
Résidence principale, secondaire (par unité de logement)		76,16 €	83,78 €
Hôtel et centre de vacances (par couchage)		19,04 €	20,94 €
TARIFICATION DE L'EAU - PART VARIABLE		MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C
Consommation domestique au m³			
Prix m ³ eau potable part communale : TVA 5,5 %		1,49 €	1,57 €
Prix m ³ assainissement part communale : TVA 10 %		0,96 €	1,06 €
Prix m ³ lutte contre la pollution Agence de l'Eau : pas de TVA		0,28 €	0,28 €
Prix m ³ modernisation des réseaux Agence de l'Eau : pas de TVA		0,16 €	0,16 €
Prix m ³ redevance prélèvement Agence de l'Eau : pas de TVA		0,05 €	0,05 €
PRIX TOTAL m³		2,94 €	3,12 €
Consommation pour des usages agricoles au m³			
Prix m ³ eau potable part communale : TVA 5,5 %		0,29 €	0,31 €
Prix m ³ redevance prélèvement Agence de l'Eau : pas de TVA		0,05 €	0,05 €
Prix m ³ lutte contre la pollution Agence de l'Eau : pas de TVA		0,28 €	0,28 €
PRIX TOTAL m³		0,62 €	0,64 €
Consommation pour usage d'établissement aquatique de plus de 300 m² de plan d'eau au m³			
Prix m ³ eau potable part communale : TVA 5,5 %		0,64 €	0,68 €
Prix m ³ assainissement part communale : TVA 10 %		0,39 €	0,43 €
Prix m ³ lutte contre la pollution Agence de l'Eau : pas de TVA		0,28 €	0,28 €
Prix m ³ modernisation des réseaux Agence de l'Eau : pas de TVA		0,16 €	0,16 €
Prix m ³ redevance prélèvement Agence de l'Eau : pas de TVA		0,05 €	0,05 €
PRIX TOTAL m³		1,52 €	1,60 €
Consommation pour usage de chantier au m³			
Prix m ³ eau potable part communale : TVA 5,5 %		1,49 €	1,57 €
Prix m ³ redevance prélèvement Agence de l'Eau : pas de TVA		0,05 €	0,05 €
Prix m ³ lutte contre la pollution Agence de l'Eau : pas de TVA		0,28 €	0,28 €
PRIX TOTAL m³		1,82 €	1,90 €

- DIT que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du conseil municipal.
- DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Maire,

Michel POUDADE

